



**Jeunesse
impliquée,
avenir
inspiré.**

65 500 \$

À DISTRIBUER !

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

DESTINÉ AUX ÉTABLISSEMENTS DU MOUVEMENT ACTES-CSQ

- VOLET - CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- VOLET - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC
- VOLET - VIVRE-ENSEMBLE
- VOLET - ENSEIGNER DEHORS

DATE LIMITE POUR L'ENVOI DE VOTRE PROPOSITION
22 OCTOBRE 2021



**Fondation
Monique-
Fitz-Back**



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

02	INFORMATIONS GÉNÉRALES
03-04	INFORMATIONS VOLET SOUTIEN À L'ENGAGEMENT JEUNESSE
05	VOLET - CHANGEMENTS CLIMATIQUES
06	VOLET - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYC-QUÉBEC
07	VOLET - VIVRE-ENSEMBLE
08-09	INFORMATIONS VOLET SOUTIEN À L'ÉDUCATION EN PLEIN AIR
10	VOLET - ENSEIGNER DEHORS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉSENTATION

La Fondation Monique-Fitz-Back agit depuis 15 ans pour développer la conscience environnementale et sociale des jeunes du Québec. Par ses actions, elle cherche également à appuyer le développement du Mouvement ACTES (ACTES-CSQ), tel que l'aurait souhaité Monique Fitz-Back. Afin d'aider la réalisation du plus grand nombre d'idées en or issues du Mouvement ACTES, la Fondation renouvelle son Programme d'aide financière et en bonifie l'enveloppe totale pour un montant de 65 500 \$ à distribuer lors de l'édition 2021-2022.

RESPONSABLES DES VOLETS

Volet Changements climatiques : Julie Durot, jdurot@fondationmf.ca

Volet Gestion des matières résiduelle / RECYC-QUÉBEC : Élise Derome, ederome@fondationmf.ca

Volet Vivre-ensemble : Élise Derome, ederome@fondationmf.ca

Volet Enseigner dehors : Julie Moffet, jmoffet@fondationmf.ca

Coordination générale : Emilie Robitaille, erobitaille@fondationmf.ca

REMERCIEMENTS

La Fondation Monique-Fitz-Back souhaite remercier les centaines de personnes et les organisations qui contribuent à son action et qui lui permettent d'offrir ce Programme d'aide financière destiné aux établissements ACTES. Les personnes et organisations qui permettent d'offrir ce programme ont un impact important sur l'éducation offerte aux jeunes des établissements touchés, ainsi que sur notre environnement en général.

Nous remercions particulièrement la Centrale des syndicats du Québec qui appuie la Fondation Monique-Fitz-Back depuis quinze ans.



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2021-2022

INFORMATIONS | VOLET – SOUTIEN À L'ENGAGEMENT JEUNESSE

VOLET – SOUTIEN À L'ENGAGEMENT JEUNESSE

CHANGEMENTS CLIMATIQUES	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYC-QUÉBEC	VIVRE-ENSEMBLE
Montant total disponible 30 000 \$	Montant total disponible 20 000 \$	Montant total disponible 7 000 \$
Montant maximal par projet 1 000 \$	Montant maximal par projet 1 000 \$	Montant maximal par projet 500 \$

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Appuyer le développement du Mouvement ACTES au niveau local ;
- Appuyer la créativité et l'innovation dans le domaine de l'éducation au développement durable ;
- Favoriser l'engagement social et environnemental des jeunes.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS

ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES

Sont admissibles, les garderies en milieu familial, les centres de petite enfance, les écoles primaires et secondaires, les établissements d'enseignement professionnel et aux adultes, les cégeps et les facultés universitaires reconnus comme établissements ACTES en 2021-2022 par la Centrale des syndicats du Québec.

POUR ÊTRE ADMISSIBLES, LES PROJETS DOIVENT :

- être approuvés par la direction de l'établissement ;
- être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

EXEMPLES DE DÉPENSES NON-ADMISSIBLES

- Achat de mobilier ou de matériel scolaire ;
- Formation ou temps de libération du personnel ;
- Sorties scolaires n'ayant pas de lien avec les volets ;
- Augmentation des résultats d'une collecte de fonds.

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet. Le dernier paiement sera versé à la suite de la remise du bilan final et d'un minimum de trois photos de bonne qualité, transmises en format électronique.

Cette aide pourra couvrir 100% des dépenses admissibles du projet.

SOUMISSION DES PROJETS

Pour soumettre votre projet, remplissez [le formulaire en ligne](#).

22 OCTOBRE 2021 : Date limite pour soumettre un projet.

DÉCEMBRE 2021 : Annonce des projets acceptés aux établissements demandeurs.

21 OCTOBRE 2022 : Date limite pour remettre le bilan final du projet avec trois photos libres de droits.



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2021-2022

INFORMATIONS | VOLET SOUTIEN À L'ENGAGEMENT JEUNESSE

ÉVALUATION DE PROJETS

COMITÉ DE SÉLECTION

Un comité composé de représentant.e.s de la Fondation, de représentant.e.s du secrétariat du Mouvement ACTES et de spécialistes indépendant.e.s procédera à la sélection des projets, parmi les propositions reçues. Un comité de sélection distinct est formé pour chaque volet.

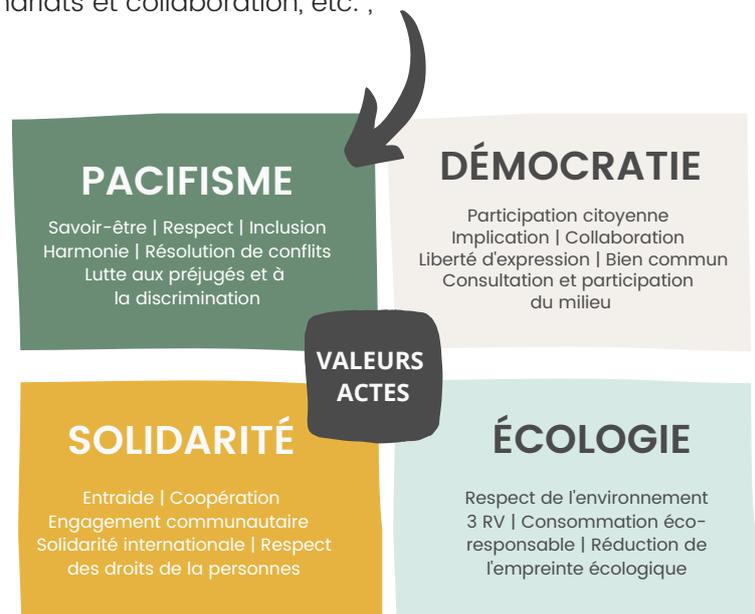
CRITÈRES D'ÉVALUATION

À valeur égale de projet, la priorité sera accordée aux projets en provenance d'écoles n'ayant jamais bénéficié du programme d'aide financière de la Fondation.

- **La valeur pédagogique du projet** : le projet doit répondre aux objectifs spécifiques du volet sélectionné en plus de permettre aux jeunes de comprendre les impacts de leurs actions ou d'une nouvelle habitude ;
- **La portée du projet en nombre de jeunes touchés** : un projet qui implique directement ou qui sensibilise la majorité des élèves sera favorisé par rapport à un projet dont les retombées sont limitées à une classe ou un comité restreint d'élèves ;
- **Le degré d'implication des jeunes aux différentes étapes du projet** : un projet issu de la volonté des élèves et pour lesquels ils sont impliqués activement de sa conception à sa réalisation finale sera priorisé, plus particulièrement pour les niveaux secondaire, collégial et universitaire ;
- **Le degré d'intégration des valeurs du Mouvement ACTES dans la conception même du projet** : le projet doit démontrer l'intégration de valeurs favorisant, par exemple, l'utilisation de matériaux récupérés, l'implication de la communauté, la création de partenariats et collaboration, etc. ;
- **L'originalité du projet.**

OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

- L'établissement est responsable de réaliser le projet tel que déposé lors de la demande sous peine de devoir retourner à la Fondation les fonds qui lui auront été accordés ;
- L'établissement doit reconnaître la **contribution de la Fondation** lors de toute annonce publique concernant le projet ;
- L'établissement devra installer dans un endroit stratégique de l'école, un panneau de reconnaissance remis par la Fondation ;
- L'établissement doit fournir à la Fondation un **bilan final** du projet, grâce au gabarit qui lui sera fourni. Celui-ci devra notamment contenir une description du déroulement réel du projet, des citations d'élèves et de la communauté et 3 photos (fichiers électroniques séparés) libres d'utilisation.



Un établissement qui ne rencontrerait pas ces obligations ne pourrait soumettre de nouvelles demandes à la Fondation.

VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES



OBJECTIFS PROPRES AU VOLET

- Encourager la réalisation de projets portant sur le changement d'habitudes menant à la réduction des gaz à effet de serre et sur l'adaptation aux changements climatiques ;
- Sensibiliser et mobiliser activement les jeunes fréquentant l'établissement, sur la question des changements climatiques.

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES (VOIR ANNEXES POUR PLUS DE DÉTAILS)

- Création artistique sur la question climatique dans un but de sensibilisation ;
- Organisation de défis sur les transports actifs et collectifs ;
- Aménagement d'un espace vert et nourricier.

Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présentés au : fondationmf.ca.
Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur !

Considérant que les transports représentent la principale source de gaz à effet de serre au Québec, les projets portant sur la question des transports seront favorisés.

Les projets de Réduction à la source, de Réemploi et de Recyclage, incluant les projets de compostage, doivent être soumis au volet « Gestion des matières résiduelles | RECYC-QUÉBEC ».

AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE



Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de 30 000 \$.

Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 300 \$ et 1 000 \$, selon vos besoins.

PERSONNE RESSOURCE

Julie Durot

Responsable du volet Changements climatiques

jdurot@fondationmf.ca

PARTENAIRES DU VOLET CHANGEMENTS CLIMATIQUES



VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYC-QUÉBEC



OBJECTIFS PROPRES AU VOLET

- Encourager la réalisation de projets menant à des changements d'habitudes et à la gestion durable des matières résiduelles selon le concept des 5R : Refuser, Réduire, Réutiliser, Récupérer et Rendre à la terre (compostage) ;
- Sensibiliser et mobiliser activement les jeunes fréquentant l'établissement, sur la question des matières résiduelles.

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Réduction du gaspillage alimentaire ;
- Réduction des plastiques à usage unique (vaisselle, verre, tasse, etc.) ;
- Récupération des matières recyclables et/ou des matières organiques ;
- Recyclage des matières organiques (compostage) ;
- Réemploi des vêtements et autres textiles (dons, échanges, partages, etc.) ;
- Réemploi et récupération des appareils électroniques ;
- Activité d'information et de sensibilisation, etc.

Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présentés au : fondationmf.ca.
Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur !

En vertu d'une entente avec NI Corporation, la Fondation est partenaire du programme « Commerce engagé ». Les établissements scolaires dont le projet sera retenu dans ce volet pourront obtenir gratuitement de l'équipement de récupération remis à neuf (bacs, stations de tri, etc.), pour une valeur maximale de 500 \$ (www.ni-corporation.com).

AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE



Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de 20 000 \$.
Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 300 \$ et 1 000 \$, selon vos besoins.

PERSONNE RESSOURCE

Élise Derome
Responsable du volet Gestion des matières résiduelles | RECYC-QUÉBEC
ederome@fondationmf.ca

PARTENAIRES DU VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC



RECYC-QUÉBEC

Québec



VOLET VIVRE-ENSEMBLE



OBJECTIFS PROPRES AU VOLET

- Encourager la réalisation de projets permettant de développer des milieux de vie inclusifs et de faire la promotion du vivre-ensemble au sein de l'école et/ou de la communauté ;
- Viser la lutte à la discrimination et au racisme et soutenir la déconstruction des préjugés ;
- Sensibiliser les jeunes fréquentant l'établissement à l'importance de développer leur esprit de solidarité.

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES (VOIR ANNEXES POUR PLUS DE DÉTAILS)

- Soutenir certains groupes spécifiques dans leur communauté ;
- Déconstruire l'expérience des préjugés auprès de la population à travers la réalisation d'ateliers de création et d'une exposition d'art collective ;
- Organiser des activités faisant la promotion des cultures autochtones;
- Promouvoir les rencontres interculturelles entre les communautés.

Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présentés au : fondationmf.ca.
Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur !

AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE



Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de 7 000 \$.
Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 200 \$ et 500 \$.

PERSONNE RESSOURCE

Élise Derome
Responsable du volet Vivre-ensemble
ederome@fondationmf.ca

PARTENAIRE DU VOLET VIVRE-ENSEMBLE





PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2021-2022

INFORMATIONS | VOLET – SOUTIEN À L'ÉDUCATION EN PLEIN AIR

VOLET – SOUTIEN À L'ÉDUCATION EN PLEIN AIR
ENSEIGNER DEHORS
Montant total disponible 8 500 \$
Montant maximal par projet 500 \$

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Appuyer la créativité et l'innovation dans le domaine de l'enseignement extérieur et l'éducation au développement durable ;
- Appuyer le développement du Mouvement ACTES au niveau local.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS

ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES

Sont admissibles, les garderies en milieu familial, les centres de petite enfance, les écoles primaires et secondaires, les établissements d'enseignement professionnel et aux adultes, les cégeps et les facultés universitaires reconnus comme établissements ACTES en 2021-2022 par la Centrale des syndicats du Québec.

POUR ÊTRE ADMISSIBLES, LES PROJETS DOIVENT :

- être approuvés par la direction de l'établissement ;
- être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet. Le dernier paiement sera versé suite à la remise du bilan final et d'un minimum de trois photos de bonne qualité transmise en format électronique.

Cette aide pourra couvrir 100% des dépenses admissibles du projet.

SOUSSION DES PROJETS

Pour soumettre votre projet, remplissez [le formulaire en ligne](#).

22 OCTOBRE 2021 : Date limite pour soumettre un projet.

DÉCEMBRE 2021 : Annonce des projets acceptés aux établissements demandeurs.

21 OCTOBRE 2022 : Date limite pour remettre le bilan final du projet avec trois photos libres de droits.



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2021-2022

INFORMATIONS | VOLET - SOUTIEN À L'ÉDUCATION EN PLEIN AIR

ÉVALUATION DE PROJETS

COMITÉ DE SÉLECTION

Un comité composé de représentant.e.s de la Fondation, de représentant.e.s de l'équipe de coordination du Mouvement ACTES et de spécialistes indépendant.e.s procédera à la sélection des projets, parmi les propositions reçues.

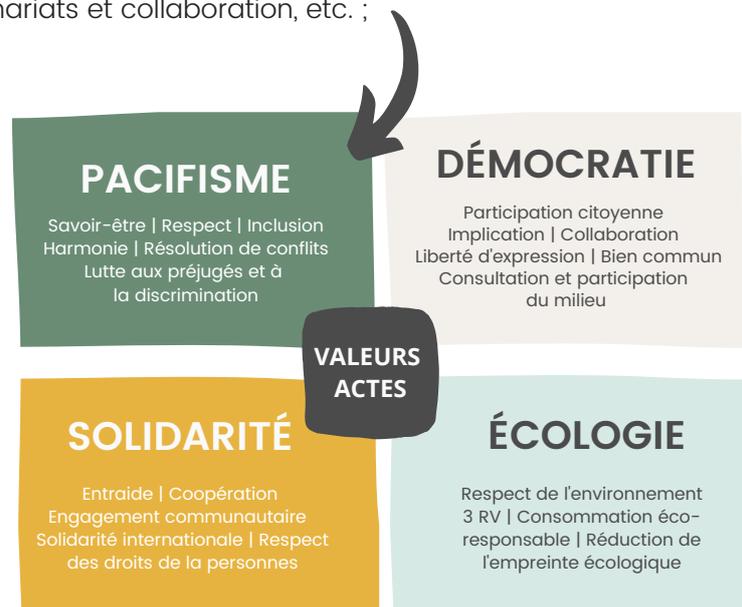
CRITÈRES D'ÉVALUATION

À valeur égale de projet, la priorité sera accordée aux projets en provenance d'écoles n'ayant jamais bénéficié du programme d'aide financière de la Fondation.

- L'utilisation pédagogique du matériel : le matériel acheté doit permettre la réalisation d'activités éducatives réalisées à l'extérieur ;
- L'utilisation du matériel : la fréquence d'utilisation du matériel et/ou le nombre de jeunes qui en bénéficieront ;
- La portée du projet ou des activités éducatives : la valeur ajoutée qu'apporterait l'utilisation du matériel pour la réalisation de vos activités éducatives (ex: permettrait de sortir plus longtemps, permettrait d'engager activement les élèves dans leurs apprentissages, permettrait de rendre concret certaines notions, etc) ;
- Le degré d'intégration des valeurs du Mouvement ACTES dans la conception même du projet : le projet doit démontrer l'intégration de valeurs favorisant, par exemple, l'utilisation de matériaux récupérés, l'implication de la communauté, la création de partenariats et collaboration, etc. ;
- L'originalité du projet.

OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

- L'établissement est responsable de réaliser le projet tel que déposé lors de la demande sous peine de devoir retourner à la Fondation les fonds qui lui auront été accordés ;
- L'établissement doit reconnaître la contribution de la Fondation lors de toute annonce publique concernant le projet ;
- L'établissement devra installer dans un endroit stratégique de l'école, un panneau de reconnaissance remis par la Fondation ;
- L'établissement doit fournir à la Fondation un bilan final du projet, grâce au gabarit qui lui sera fourni. Celui-ci devra notamment contenir une description du déroulement réel du projet, les détails concernant l'utilisation du matériel (comment, par qui et pourquoi), des citations d'élèves et de la communauté et 3 photos (fichiers électroniques séparés) libres d'utilisation.



Un établissement qui ne rencontrerait pas ces obligations ne pourrait soumettre de nouvelles demandes à la Fondation.

VOLET ENSEIGNER DEHORS



OBJECTIFS PROPRES AU VOLET

- Soutenir la réalisation de projets et d'activités touchant l'éducation en plein air ;
- Outiller le personnel enseignant dans la mise en place d'activités pédagogiques réalisées en plein air.

Pour sa deuxième édition, ce volet offrira des bourses pouvant servir à l'achat de petit matériel pour soutenir des activités et des projets d'éducation en plein air.

EXEMPLES DE MATÉRIEL ADMISSIBLE

- Guides d'identification et matériel pédagogique ;
- Petits tableaux pour l'extérieur ;
- Loupes, pinces, gants, herbiers, filets, contenants, jumelles ;
- Tablettes à pince, crayons, craies ;
- Babillards et tableaux pour l'extérieur ;
- Tapis mousse ;
- Pluviomètres, balances, mangeoires pour oiseaux ;
- Bacs de rangement, sacs à dos ;
- Bottes de pluie.

EXEMPLES DE MATÉRIEL NON-ADMISSIBLE

- Achat de mobilier ou de matériel scolaire (tables pique-nique, bancs, ombrières, etc.) ;
- Formation ou temps de libération du personnel.

Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présentés au : fondationmf.ca.
Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur !

AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE



Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de 8 500 \$ – enveloppe bonifiée grâce à Eric Robitaille et son défi des 52,63 mîles pour le développement durable!

Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 200 \$ et 500 \$.

PERSONNE RESSOURCE

Julie Moffet

Responsable du volet Enseigner dehors

jmoffet@fondationmf.ca



**Fondation
Monique-
Fitz-Back**

320, rue Saint-Joseph Est, bureau SS-045
Québec (Québec) G1K 8G5
Téléphone : 418 523-8585
Sans frais : 1 866 621-6927
fondationmf.ca